



INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

Prévention des risques majeurs, vous informer pour mieux prévenir

Dossier de presse

#TOUSIMPLIQUES

#TOUSPREPARES

A l'occasion des 30 ans de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)

Noèle ROY, la fondatrice et présidente d'honneur

Philippe TROUTOT, le président

vous convient à **une conférence de presse**

le vendredi 12 octobre 2018 de 13h30 à 14h00

à l'Auditorium du Musée de Grenoble, 5 Place de Lavalette

qui sera suivie par **la représentation théâtrale «Oui mais si ça arrivait ...»**

en présence de

Lionel BEFFRE, préfet de l'Isère

Jean-Pierre BARBIER, président du conseil départemental de l'Isère

Thierry CHASTAGNER, adjoint au maire de Grenoble délégué à la sécurité civile

Sommaire

p3 - Le communiqué de presse, les 30 ans de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) basé à Grenoble

p4 - L'Institut des risques Majeurs, qu'est-ce que c'est ?

p5 - Les actions de terrain de l'IRMa au cours de ces 30 dernières années

p8 - Découvrir le programme de la journée anniversaire du vendredi 12 octobre 2018

p9 - La priorité de l'IRMa : il y a lieu de généraliser les entraînements et les exercices à l'initiative des maires sur tout le territoire

p10 - Les partenaires de l'IRMa

p11 - La prévention des risques majeurs en France. Qui fait quoi ?

p 12 - Contact presse

Le communiqué de presse, les 30 ans de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) basé à Grenoble

#TOUSIMPLIQUES #TOUSPREPARES

L'Institut des Risques Majeurs basé à Grenoble (IRMa) fête cette année ses 30 ans d'existence justifiant ainsi pleinement de son utilité sociale. Depuis sa création en 1988 sous l'impulsion du Conseil général de l'Isère, avec les soutiens de l'Etat et du Conseil régional Rhône-Alpes, la préparation des acteurs du territoire jusqu'au grand public à faire face à des événements de sécurité civile (catastrophes naturelles ou accidents industriels voire menace terroriste) est au cœur des préoccupations de cette association indépendante basée à Grenoble. L'association compte aujourd'hui plus de 335 collectivités territoriales qui en sont membres.

#TOUSIMPLIQUES

Sur Auvergne-Rhône-Alpes, territoire d'actions de l'IRMa, l'enjeu est majeur. Afin de compléter l'organisation des secours et la prévention des risques naturels et technologiques relevant des pouvoirs publics (Etat et collectivités locales), il s'agit pour cet Institut de développer des actions collectives qui concourent à développer une culture du risque auprès des populations en les sensibilisant aux réflexes de sécurité. Les autorités locales doivent en effet pouvoir compter sur le comportement de citoyens informés et responsables, préparés à affronter les risques grâce à une connaissance des dangers et des consignes de sécurité, et capable de participer à la sauvegarde locale sous l'autorité du maire.

#TOUSPREPARES

Ses actions développées sur le terrain s'adressent aussi tout particulièrement auprès des autorités locales, responsables et décideurs locaux, pour les aider à se préparer à faire face à des situations de crise. L'IRMa prépare et anime par exemple des exercices de sécurité civile pour les maires qui souhaitent mettre à l'épreuve leur organisation de crise aux regards des risques encourus sur leurs territoires. Ces dernières années, plusieurs dizaines de communes en Rhône-Alpes ont ainsi bénéficié de ces mises en situation grandeur réelle qui a l'occasion font participer les habitants. Cette démarche qui contribue à généraliser les entraînements et les exercices à l'initiative des maires reste unique en France.

Le message du Président de l'IRMa, **Philippe TROUTOT**, adressé aux territoires est clair : « si le recul manque pour qualifier les conséquences sur les aléas des changements climatiques annoncés, les catastrophes qui touchent nos territoires doivent nous interpeler au plus haut niveau. Plus que jamais, il est nécessaire, voire indispensable, de se préparer au niveau local à faire face à des situations extrêmes. Le maire est bien la sentinelle avancée de la sécurité civile. Et c'est comme en sport collectif, il faut s'entraîner régulièrement pour être prêt en associant les habitants aux exercices de sécurité civile... et avec la nécessité de se former pour les responsables et décideurs locaux».

Dans ce sens, l'IRMa vient de créer une cellule mobile d'appui aux entraînements et aux exercices. C'est une première au niveau national. Depuis le début de l'année, elle a déjà opéré une cinquantaine de fois aux services des acteurs de notre territoire.

Plus d'informations en chiffre sur les actions de l'IRMa développées au cours de ces 30 dernières années

(cf. la partie dédiée à cet effet du dossier de presse).

L'Institut des Risques Majeurs (IRMa), qu'est-ce que c'est ?

Sur l'initiative conjointe du Ministère en charge de l'Environnement et du Conseil Général de l'Isère, l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) a été créé il y a 30 ans avec le soutien de la préfecture de l'Isère. Sa création, en même temps que le Pôle Grenoblois sur les risques naturels (devenu Pôle alpin), fait suite à l'opération engagée en 1986 dans l'Isère à l'initiative d'**Haroun TAZIEFF** par le Conseil général intitulée « Isère, Département pilote en matière de prévention des risques majeurs ». Cette association indépendante basée à Grenoble a pour mission de développer en Auvergne-Rhône-Alpes, mais aussi au niveau national, **des actions d'assistance aux territoires pour une meilleure prise en compte des risques majeurs et notamment dans le domaine de la préparation des acteurs locaux jusqu'au grand public à faire aux situations de crise**, avec des outils phares créés par l'IRMa qui font référence au niveau national. Comme les plans communaux de sauvegarde (PCS) de la responsabilité des maires ou encore les Plans d'organisation et de Mise en Sureté (POMSE) dans les établissements recevant du public à l'instar des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) qui doivent être mis en place dans les établissements scolaires ;

Sensibiliser, informer, éduquer et former : l'objectif visé est de répondre aux besoins des acteurs du territoire dans le cadre de leur préparation à faire face à des événements de sécurité civile (catastrophes naturelles ou accidents industriels et tout autre événement exceptionnel affectant le territoire).

L'IRMa travaille sur quatre axes structurant son action :

- **Axe 1 : Faire du citoyen un acteur de sa propre sauvegarde**
- **Axe 2 : Contribuer à créer et à faire connaître la mémoire des risques au niveau local et favoriser la promotion des retours d'expérience associés qui sont sources d'enseignement**
- **Axe 3 : Soutenir, conseiller, former et assister les responsables et décideurs locaux et autres acteurs en matière de prévention des risques et gestion des situations de crise**
- **Axe 4 : Promouvoir la culture du risque et diffuser une connaissance partagée en la matière en s'appuyant sur son centre de ressources unique en France et son réseau d'experts**

Depuis sa création en 1988, l'originalité de la structure réside dans son Conseil d'Administration (CA) qui se compose d'une trentaine de membres, personnes physiques ou morales qui, par nature, sont directement ou indirectement concernés par les buts de l'association. Plusieurs sièges sont réservés notamment au milieu de la recherche et de la formation, aux acteurs représentant les territoires, aux entreprises génératrices de risques ainsi qu'à des associations et des syndicats professionnels (cf. dans le dossier de presse les statuts de l'association et la liste des membres du CA).

Au niveau opérationnel, **avec une équipe réactive composée de six permanents salariés de l'association pour un budget annuel ces dernières années de l'ordre de 550 000 € composés à 70 % de subventions publiques**, l'IRMa développe ses stratégies et les programmes pluriannuels d'actions en s'appuyant sur au moins 4 fondamentaux qui font sa force :

- son savoir-faire et son expertise éprouvés sur le terrain,
- son réseau d'échanges et d'experts sur le plan national qui œuvre au bénéfice des 335 collectivités territoriales qui adhèrent à l'Institut,
- son centre de ressources documentaires et de veille informationnelle qui reste remarquable au niveau français et sur le plan francophone,
- sa crédibilité auprès du grand public et sa reconnaissance au niveau national.

Les principales actions de terrain de l'IRMa au cours de ces 30 dernières années de 1988 à 2018

2018

Fort de son expérience dans l'animation d'exercices de simulation et d'entraînement auprès des responsables et décideurs locaux, l'IRMa développe une cellule mobile d'appui aux entraînements et aux exercices aux services des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes. **Pour la première année de mise en œuvre de la cellule mobile en 2018, une cinquantaine d'entraînements et exercices ont été réalisés aux services des collectivités.**

Dans le cadre de l'Exécutive Master "Management des risques de catastrophe naturelle" porté par l'Université internationale de Rabat (UIR) en collaboration avec Sciences Po Grenoble qui s'adresse aux hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur du Maroc, l'IRMa a été sollicité pour apporter son concours à la création des contenus pédagogiques de cette formation diplômante. **L'IRMa interviendra jusqu'en 2020 dans ce Master spécialement conçu pour 150 cadres du Ministère de l'Intérieur Marocain.** En parallèle les interventions de l'IRMa dans les formations universitaires diplômantes de niveau Master en France deviennent importantes depuis 2001 (**Ecole Nationale d'Administration (ENA), Ecole Nationale des Travaux Public de l'Etat (ENTPE), Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP), Sciences politiques Grenoble, Universités de Grenoble et de Lyon, Ecole d'ingénieurs Polytech...**).

2017

Après 19 ans à la présidence de l'IRMa, **Henri de CHOUDENS**, qui a contribué à faire de l'association un acteur de premier plan dans son domaine sur la scène nationale, cède la présidence de l'IRMa tout restant membre de son Conseil d'Administration.

2016

Les activités de l'IRMa commencent à s'étendre à l'Auvergne avec une priorité : **l'information et la formation des responsables et décideurs locaux dans 330 communes prioritaires et ce, à l'instar de ce qui est pratiqué en Rhône-Alpes depuis 2004 auprès de 1310 communes prioritaires.**

À la demande du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de l'Organisation des Nations unies (ONU), le vice-président de l'IRMa **Philippe TROUTOT**, part en mission en République d'Haïti **renforçant ainsi la reconnaissance de l'IRMa à l'international.**

2012

À l'instar de ce qui est fait dans les établissements scolaires, **l'IRMa développe des réflexions innovantes sur la mise à l'abri des usagers dans les Établissements recevant du public (ERP) face aux risques majeurs permettant également de se préparer à faire face à la menace terroriste.** L'Institut interpelle les pouvoirs publics sur ce sujet et publie le guide POMSE (Plan d'organisation de mise en sûreté d'un établissement) destiné à aider les responsables à mettre en place cet outil dans leurs établissements. Des formations sont également proposées sur le sujet. **Avec le soutien de l'IRMa, la ville de Grenoble est la première ville en France à généraliser les POMSE dans tous ses ERP à partir de 2016. Ce sont des milliers d'ERP qui sont concernés en France par cette démarche.**

2010

L'IRMa crée la première Web TV en France consacré à la thématique des risques majeurs (www.risques.tv). La chaîne « Actualité » permet de diffuser les reportages de France 3 Alpes avec qui l'IRMa a signé une convention

de partenariat. Accessible sur le site internet de l'IRMa, l'information grand public sur les risques est traitée sous toutes ses formes : textuelles, iconographiques, graphiques, photographiques et télévisuelles. La production audiovisuelle de l'association augmente, avec plusieurs films réalisés par an. **Depuis la création du site internet de l'IRMa en 2001, c'est près de 15 millions de visiteurs qui ont consulté 85 millions de pages sur nos sites (irma-grenoble.com ; risques.tv ; mementodumaire.net).**

2008

Réaliser un Plan communal de sauvegarde ne suffit pas, il faut le tester lors d'exercices de terrain. **L'IRMa défend au niveau national sa vision de la gestion de crise communale et se voit demander par le ministère de l'Intérieur la réalisation d'un guide méthodologique pour promouvoir les exercices au niveau communal. Les préfets vont adresser ce guide aux 12 000 communes concernés.**

L'Institut propose dans ses services aux territoires de Rhône-Alpes des entraînements et des exercices de sécurité civile au niveau communal. L'Isère est département pilote pour tester ces nouveaux services de l'IRMa.

2005

Le centre de documentation de l'IRMa devient un centre de ressource et d'information qui est reconnu au niveau national et sur le plan francophone. Il réaffirme les trois objectifs de l'association : développer la culture du risque auprès des populations en Auvergne-Rhône-Alpes et plus largement, informer les élus locaux et les agents territoriaux, sensibiliser le public scolaire. **Le centre de ressources est riche de plus de 4 000 documents spécialisés dont les références sont accessibles via internet sur le site de l'IRMa. L'Institut compte plus de 7 000 abonnés entre sa veille informationnelle « Risques Hebdo » et sa lettre d'information mensuelle. Les réseaux sociaux ne sont pas en reste puisque nos comptes Twitter et Facebook sont suivi par 7 000 followers.**

2004

L'IRMa devient organisme de formation et travaille auprès des élus et des agents territoriaux de la région Rhône-Alpes sur deux thématiques : l'information préventive et la gestion de crise communale. **Depuis la création du pôle information et formation de l'IRMa, c'est en moyenne 900 responsables et décideurs locaux qui sont informés et formés chaque année ; avec à l'occasion des demandes de formation d'autres départements (Gironde, zone francilienne, Bas Rhin ...) et les départements et territoires d'outre-mer (la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, la Guadeloupe...).**

2002

Compte tenu des travaux remarquables de l'IRMa réalisés sur la gestion de crise au niveau communal, le ministère de l'Intérieur demande à l'association de participer aux travaux sur le projet de loi de modernisation de la sécurité civile et lui confie la rédaction du référentiel national d'élaboration du PCS qui vient, dans cette loi du 13 août 2004, reconnaître le rôle majeur des maires en matière de sauvegarde des populations. **Plus de 12 000 communes sont réglementairement concernées en France par ces dispositifs à mettre en place, 1637 en Auvergne-Rhône-Alpes et 248 en Isère (300 dans les Alpes).**

1996

L'IRMa poursuit son partenariat avec l'Éducation Nationale et réalise une mallette pédagogique à destination des enseignants sur le risque chimique. Produite grâce à l'aide du conseil général de l'Isère, l'association est cette fois aussi soutenue par le conseil régional Rhône-Alpes qui lui accorde pour la première fois son soutien. **Une centaine de mallettes sont diffusées dans les Académies de Lyon et de Grenoble auprès des CRDP et CDDP.**

1993

Pour aider les maires à répondre à leurs obligations de mise en œuvre des premières urgences en cas d'évènements de sécurité civile, **l'IRMa crée les premiers Plans communaux de prévention et de secours (PCPS) en France, sur la base des travaux innovants au niveau national du commandant Yves Munos, alors chef de centre de secours de Saint-Égrève et administrateur de l'association.** Premiers plans en France à prévoir et organiser la gestion de crise à l'échelle de la commune. L'IRMa appuie les premières collectivités en Isère qui souhaitent s'engager dans une telle démarche avec le soutien du Conseil Général de l'Isère. **Aujourd'hui, c'est 95 % des PCS réglementaires (237/248) qui sont réalisés en Isère contre une moyenne nationale de 76 %.**

1990

Une première au niveau national, l'association organise et coordonne la première grande campagne d'information des populations sur les risques majeurs qui se déroule dans le département de l'Isère qui débute par une exposition au Muséum de Grenoble. Des brochures d'information sont distribuées à l'ensemble de la population et des outils pédagogiques, élaborés avec le concours d'enseignants de l'Éducation nationale, sont mis à la disposition des scolaires. **1 million d'Isérois sont concernés par cette campagne d'information préventive.**

1988

C'est la création de l'Association d'information pour la prévention des risques majeurs, qui deviendra un peu plus tard l'Institut des Risques Majeurs, dans le cadre de l'opération Isère département pilote. **Noèle ROY, alors journaliste au Dauphiné Libéré, devient la première présidente de l'association.** Deux sujets préoccupent la présidente : le risque industriel dans l'agglomération grenobloise et les Ruines de Séchilienne. Haroun TAZIEFF, administrateur de l'association, interpelle les pouvoirs publics et des journalistes sur ce risque. **L'association compte aujourd'hui plus de 335 collectivités territoriales (80 % en Rhône-Alpes) qui en sont membres. Ses 30 ans d'existence justifient pleinement de son utilité sociale.**

Découvrir le programme de la journée anniversaire de l'IRMa du vendredi 12 octobre 2018

9h00 – 11h00 au Muséum de Grenoble, 1 rue Dolomieu :

Matinale de l'IRMa : « Risques industriels dans la région grenobloise, où en est-on ? »

Interventions de Corinne Thievent chargée de mission SPPPY pour le Préfet de l'Isère et Claire Marie, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Publics cibles : responsables et décideurs locaux, techniciens

Cette action s'inscrit dans le cadre de la campagne d'information préventive réglementaire sur les risques industriels majeurs dans l'Isère

13h30 – 14h00 à l'Auditorium du Musée de Grenoble, 5 Place de Lavalette, conférence de presse 30 ans IRMa en présence de :

Lionel Beffre, préfet de l'Isère ; Jean- Pierre Barbier, président du conseil départemental de l'Isère ; Eric Piolle, maire de Grenoble (puissance invitante) représenté par Thierry CHASTAGNER, adjoint au maire délégué à la sécurité civile et Philippe Troutot, président de l'IRMa

14h00 – 15h30 à l'Auditorium du Musée de Grenoble : « Oui mais si ça arrivait ... »

Représentation théâtrale de sensibilisation aux risques majeurs (Troupe l'Essentiel Ephémère)

Publics cibles : élèves des écoles et agents de la ville de Grenoble

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une opération de sensibilisation initiée par les services de sécurité civile de Grenoble avec le concours de l'IRMa

15h30 - 16h00 à l'Auditorium du Musée de Grenoble, échanges autour de la présentation du projet drômois porté par les collégiens de 5^{ème} et leurs enseignants du Collège du pays de l'Herbasse « Prévention des risques majeurs, culture du risque face aux inondations » :

Cette action s'inscrit dans le cadre des soutiens techniques apportés par l'IRMa à l'émergence d'initiatives locales en matière d'éducation aux risques en Auvergne-Rhône-Alpes

19h00 – 20h00 à l'Auditorium du Musée de Grenoble sur invitation, récital lyrique de Madame Valeria Florencio, soprano précédé par une allocution de Philippe Troutot

La priorité de l'IRMa : il y a lieu de généraliser les entraînements et les exercices à l'initiative des maires sur tout le territoire.

Quel décideur local ne se préoccupe pas aujourd'hui de la protection et de la sauvegarde des populations en cas d'évènement majeur ? Bien sûr, il y a le plan communal de sauvegarde, réglementaire. Mais encore faut-il s'assurer de son caractère opérationnel. Alors que les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) se généralisent au niveau national avec un taux de réalisation de 80 % pour les 12 000 communes réglementairement concernées, ces plans documentaires ne sont en général pas opérationnels selon notre Institut.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : l'outil d'aide à la décision du maire pour faire face à la crise.

Inondation, feu de forêt, avalanche, accident technologique mais aussi canicule, menace terroriste... La gestion d'une situation de crise, quelle que soit son origine, exige une anticipation et une coordination dépassant les frontières du fonctionnement habituel des services communaux. En instituant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), le législateur a donné plus qu'une base légale aux initiatives locales : un véritable outil d'aide à la décision du maire pour faire face à la crise. Le PCS permet à la commune d'optimiser sa capacité de réaction face à un évènement de sécurité civile. Il organise la réponse de proximité en prenant en compte l'information, l'alerte et le soutien aux populations ainsi que la mise en œuvre des premières mesures d'urgence et l'appui aux services de secours jusqu'au retour à la normale. Le PCS est le maillon local de la sécurité civile qui permet aux élus de faire face à la crise.

En substance, la réalisation et la mise à jour d'un PCS - dispositif regroupant des composantes techniques, humaines et organisationnelles - génèrent un travail de fond pour une commune. Il nécessite l'engagement d'une véritable démarche de participation et de responsabilisation à tous les niveaux : élus, personnel communal, acteurs locaux, citoyens... Et les retours d'expérience démontrent que cette implication s'avère une condition nécessaire, mais non suffisante, pour maintenir dans le temps le caractère opérationnel d'un PCS.

Maintenir le caractère opérationnel du PCS par la formation et les entraînements

Dispositif aux composantes techniques, humaines et organisationnelles, un PCS ne peut prouver son efficacité que s'il est soumis à l'épreuve du terrain. Mais les situations conduisant à son activation sont fort heureusement rares ! Les retours d'expérience démontrent pourtant qu'il importe d'évaluer la robustesse et l'opérationnalité de son PCS, notamment par des entraînements, exercices ou tests réguliers.

Les entraînements et la formation des responsables et décideurs locaux sont en effet la clé de voute de tout processus d'appropriation du PCS. Mais force est de constater que peu de communes s'entraînent. Ce constat est valable en Auvergne-Rhône-Alpes mais également au niveau national.

Se préparer et s'entraîner pour tester son organisation

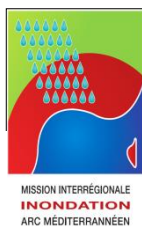
Avec sa nouvelle cellule mobile d'appui aux entraînements et aux exercices, notre Institut développe, prépare et anime des exercices de simulation de crise toujours plus immersifs pour les partenaires qui souhaitent mettre à l'épreuve leur organisation sur la base de scénarii de crise adaptés aux risques encourus sur leurs territoires (inondations, accidents industriels, rupture d'approvisionnement d'eau potable et autres). Ces exercices sont systématiquement précédés de formations spécifiques qui concourent à l'acquisition par les participants de savoir-faire dans la conduite des opérations en situation exceptionnelle dans un contexte d'apprentissage « maison ».

Les partenaires de l'IRMa

Les partenaires historiques qui ont contribué à sa création et à son développement



Les partenaires au fil des projets (non exhaustif) :



Pôle Alpin d'Etudes et pour la Prévention des



La prévention des risques majeurs en France. Qui fait quoi ?

La région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Isère, des territoires à risques majeurs

Les territoires de la région Auvergne-Auvergne-Rhône-Alpes comprennent beaucoup de communes qui peuvent être concernées par des risques naturels, en particulier sur les secteurs de relief comme les départements de l'Isère, de la Haute-Savoie ou encore de la Savoie : séismes, inondations de plaine, crues et laves torrentielles, mouvements de terrains, feux de forêts, avalanches. La région occupe par ailleurs une place importante et ancienne en matière d'implantations industrielles notamment celles à vocation chimique et pétrolière. C'est le cas des bassins lyonnais et grenoblois ou encore la vallée de la Maurienne. Les raisons qui en leur temps avaient prévalu à la localisation de ces installations industrielles sont liées principalement aux dotations énergétiques et géographiques de ces territoires. Mais ce qui était un atout alors s'est parfois transformé en contrainte, au fur et à mesure du développement de l'urbanisation à proximité de ces sites industriels, qui "d'usines à la campagne" sont devenues "usines en ville". On compte ainsi plus de 120 établissements industriels qui peuvent menacer la sécurité publique. 400 communes et près de 3 millions de personnes sont concernées par ces risques. L'ensemble de ces activités industrielles engendre inévitablement des flux de transports de marchandises dangereuses qui traversent toute la région. Le territoire de Rhône-Alpes constitue un pôle important du programme nucléaire français avec 31 installations nucléaires de base réparties sur 10 sites différents. Le risque principal serait lié à une émission de produit radioactif libéré dans l'atmosphère pouvant affecter l'environnement et l'homme. Enfin, la région est concernée par plus d'une dizaine de barrages qui menacent la sécurité publique. La rupture totale et brutale d'un de ces barrages produirait une onde de submersion capable de toucher plusieurs vallées. D'après les études réalisées par E.D.F., la progressive montée des eaux engendrée par une rupture serait de plusieurs mètres et s'apparenterait à une forte inondation précédée par une onde de submersion remarquable.

Quel sont les acteurs responsables de la prévention des risques ?

La politique de prévention des risques majeurs en France vise à permettre un développement durable des territoires, en assurant la sécurité des personnes et des biens en cas d'évènement de sécurité civile. C'est une responsabilité essentiellement partagée entre l'Etat et les communes. L'objectif principal est d'éviter l'extension de l'urbanisation existante dans les zones à risques en interdisant de nouvelles implantations humaines et économiques tout en protégeant le bâti existant. **Ces aspects doivent être très largement complétés par des actions de responsabilisation des citoyens et de développement d'une culture du risque partagée qui passent en priorité par l'information préventive des populations. C'est précisément dans ces domaines que se concentrent les activités de l'IRMa.**

Contact presse

Francois Giannoccaro, Directeur de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa)

francois.giannoccaro@irma-grenoble.com

04 76 47 73 73 / 06 03 11 38 56